

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 22 mars 2021

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 22 mars -----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

17/03/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

17/03/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane,
DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT
Sébastien, M. CHARLES Eric, Mme BOUZIGON Muriel, Mme CUZACQ
Geneviève, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. LABEYRIE
Nicolas, Mme PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien

Objet de la Délibération

Projet création d'un Centre Municipal de Santé

Le Maire,
Vu

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code de la santé publique
- Le décret n°2010-95 du 30 juillet 2010 relatif aux centres de santé
- L'arrêté du 30 juillet 2010, relatif au projet de santé et au règlement intérieur des centres de santé

Expose que bien qu'un médecin généraliste libéral exerce actuellement sur notre commune, la municipalité se soucie de l'offre de soins proposée à la population montréalaise ainsi qu'à la population des communes voisines. Offre qui risque de se réduire à néant à court terme. Confrontée à ce risque avéré de désertification médicale, et souhaitant conserver une offre de soins adaptée et de qualité dans notre commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un Centre Municipal de Santé.

Cette structure, reposant sur deux médecins salariés ainsi qu'une ou deux secrétaires-assistantes médicales, pourrait avoir une composante pluri-professionnelle.

Parmi les démarches préalables à l'ouverture d'un Centre de Santé, il conviendra de procéder à :

- L'adhésion à la Fédération Nationale des Centre de Santé (FNCS)
- La déclaration du Centre de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- L'adhésion du Centre de santé à l'accord national du 19 novembre 2002, destiné à organiser les rapports entre Centres de santé et les Caisses nationales d'Assurance Maladie, étant précisé que cet accord regroupe les 3 caisses d'Assurance Maladie et les 8 organisations représentatives gestionnaires des Centres de Santé. Cet accord vise à simplifier et sécuriser les échanges, notamment dans la pratique du tiers payant.
- L'élaboration d'un projet de santé incluant des dispositions tendant à favoriser l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'actions de santé publique
- L'élaboration d'un règlement intérieur

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un Centre Municipal de Santé
- Autorise Mr le Maire à effectuer, avec la Commission Santé de notre Conseil, toutes les démarches afférentes à ce projet

Fait à MONTREAL le 22 mars 2021

Le Maire,